

SEANCE DU 14 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 14 janvier à 20 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX – Franck BEFORT - Christophe PION - Cédric MICHAUD - Benjamin VERNAY – Noël BROUSSE - Anthony HENRIQUES.

Etaient absents excusés : M. Régis GUILLAUME, qui a donné procuration à M. Christophe PION.
M. Benjamin VERNAY a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu du 10 décembre 2018 est faite. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I – CONVENTIONS AVEC LE DEPARTEMENT : VOIRIE ET ASSAINISSEMENT :

. Voirie : M. le Maire informe que le Département peut apporter aux communes une assistance technique en matière de voirie communale. Il donne connaissance d'une convention que les membres du Conseil Municipal décident de ne pas signer cette année.

. Assainissement : Le Département peut également apporter une Aide à Maitrise d'Ouvrage aux communes. Un modèle de cahier des charges pour une étude de schéma directeur nous a été transmis. Les membres du Conseil Municipal décident de signer la convention avec le Département.

II – PERSONNEL COMMUNAL :

Les contrats CEC de Madame Lila ZENIA et de M. Yves DAVAL se terminent mi-avril. Nous nous étions engagés auprès de Pôle Emploi pour organiser des formations. Des centres de formation ont été contactés (AID'AUTO42 pour Mme ZENIA et le CFPPA pour M. DAVAL).

Nous ne savons pas à ce jour s'il sera possible de renouveler ces contrats.

III – COMMUNAUTE DE COMMUNES – COMPETENCE ENFANCE-JEUNESSE :

M. GAILLARD expose que le Conseil Communautaire a décidé de modifier les statuts de la compétence enfance-jeunesse afin d'y inclure le plan mercredi, étant entendu que les communes garderont elles aussi la possibilité de mettre en place le plan mercredi.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent leur accord pour cette modification de statut

IV – BULLETIN MUNICIPAL :

Un point est fait concernant sa réalisation.

V – QUESTIONS DIVERSES :

. La commission de contrôle des listes électorales est composée de Messieurs Christophe PION (conseiller municipal), Jean-Louis VERNAY (délégué du Tribunal de Grande Instance) et de Maurice PION (délégué du Préfet).

. M. le Maire donne connaissance qu'une demande de Certificat d'Urbanisme émise par un propriétaire d'un terrain situé dans un hameau afin d'y construire une maison individuelle a reçu un avis défavorable de la part du Sous-Préfet de ROANNE.

. Le logement communal situé au-dessus de la mairie sera libre le 22 janvier prochain. 2 personnes intéressées par sa location se sont fait connaître.

. Salle des fêtes :

. les membres du Conseil Municipal décident de fixer le prix de location pour une journée maximum à 100 € + la consommation d'électricité. Les autres tarifs sont inchangés.

. La société E2S a effectué la maintenance de la chaudière

. Elle a été louée le mardi 24 décembre pour un repas de famille. Le chauffage n'ayant pas fonctionné, les membres du Conseil Municipal décident de facturer aux locataires 95 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.